

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Del2026-04-18

Date de la convocation : 26 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres excusés : 0

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués le 26 mars 2026, se sont réunis en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur M. MIOMANDRE Mickaël, Maire.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. – THIVOLET D. – MOREL P. - BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. - JURINE T. – REBOUX A. – DE OLIVEIRA F. RICO S. – REY M. – GAUDIN S. - ARTHAUD V. – PÉPIN L.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur RICO Sébastien

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :

Vu l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Considérant que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée par le Maire et par trois membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Sont candidats :

- Pour les 3 postes de titulaires :
 - Monsieur Gilles PONVIANNE
 - Madame Lauriane PÉPIN
 - Monsieur Sébastien RICO
- Pour les 3 postes de suppléants :
 - Monsieur Dominique THIVOLET
 - Madame Magali TRICAUD
 - Madame Marlène REY

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Proclame élus les 3 membres titulaires suivants :**
 - Monsieur Gilles PONVIANNE
 - Madame Lauriane PÉPIN
 - Monsieur Sébastien RICO

- **Proclame** élus les membres suppléants suivants :
 - Monsieur Dominique THIVOLET
 - Madame Magali TRICAUD
 - Madame Marlène REY

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 2 avril 2026

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



Le secrétaire de séance,
Sébastien RICO

